

Le directeur,

La Rochelle, le 21 août 2020

## **Relevé de décision de la cellule de vigilance du 17 août 2020**

M. le Préfet introduit la deuxième cellule de vigilance en précisant qu'il s'agit de faire un point d'évolution de la situation hydrologique. La 1ère réunion s'est tenue le 03 août dernier.

Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer présente l'ordre du jour qui s'articule autour de 5 points :

- Situation hydrologique (données pluviométrie, état des sols - Météo France, débit des cours d'eau - SPC, nappes souterraines - ARB, stade des cultures - CA17, état des milieux réseau ONDE - OFB, Alimentation en Eau Potable - ARS)
- Situation du fleuve Charente et projections (EPTB Charente)
- Indicateurs de la ressource en eau (DDTM)
- Restrictions des usages de l'eau en cours (DDTM – OUGC)
- Échanges sur les prévisions et mesures de gestion éventuelles à mettre en place.

La présentation en séance est disponible sur le site des services de l'État en Charente-Maritime.

La liste des participants est annexée au présent relevé de décision.

### **1) Présentation de la situation hydrologique**

- **Pluviométrie** : les données techniques et l'analyse sont transmises par Météo France - présentation DDTM  
Le mois de juillet a été exceptionnellement sec avec un déficit moyen de l'ordre de -96 %. Avec à peine 2 mm (normale 50 mm) de pluie à l'échelle départementale, ce mois de juillet est le plus sec jamais observé (1<sup>er</sup> rang depuis 1959).  
Le début du mois d'août est aussi très sec avec un déficit pluviométrique dans la continuité du mois de juillet. Les pluies et les orages ont fait leur retour à partir du 10 août avec localement de fortes précipitations. Au 14 août, le déficit moyen (ramené au mois) est de l'ordre de -34 %. Les pluies orageuses ont permis d'atteindre en 2 jours, dans certains secteurs, le niveau moyen de cumul de pluies pour le mois d'août qui se situe autour de 45 mm.

Les modèles ne prévoient pas de lames d'eau significatives dans les prochains jours, tout au plus un peu d'instabilité (ondées orageuses, quelques pluies) et des lames d'eau irrégulières.

Le bilan pluviométrique au 14 août 2020 est le suivant :

+31 % depuis le 1er septembre 2019 (saison hydrologique).

+2 % depuis le 1er janvier 2020.

+1 % depuis le 1er mars 2020 (saison agronomique).

- 25 % depuis le 1er juin (été, au 14 août).

- 96 % pour le mois de juillet avec moins de 2 mm de pluie !

- 34 % pour le mois d'août (au 14/8 ramené à la normale mensuelle) avec 30 mm.

L'état des sols est en baisse progressive depuis le 1<sup>er</sup> juillet passant en dessous des normales en ce début août suite aux fortes chaleurs mais remontant très nettement ces derniers jours avec le retour des pluies orageuses. Au 14 août, l'indice d'humidité des sols se situe autour des valeurs normales pour cette date.

- **Débit des cours d'eau / Eaux superficielles** : données DREAL Nouvelle Aquitaine - présentation DDTM

L'absence de pluies depuis début juillet et les fortes chaleurs de début août ont entraîné une baisse importante des débits des cours d'eau. Les débits des seuils d'alerte (DSA) ont été atteints pour l'ensemble des principaux cours d'eau. La situation est critique sur le Né où le débit de crise (DCR) est franchi depuis le 31 juillet.

Suite aux pluies de mercredi et jeudi dernier, les débits remontent à des niveaux supérieurs au débit de seuil d'alerte (à l'exception de la Charente qui plus lente à réagir). Sur le Né, les débits restent à des niveaux très faibles et inférieurs au DCR.

- **État des milieux / réseau ONDE (observatoire national des étiages)** : données et présentation OFB

Les données ONDE sont les observations visuelles réalisées par les agents départementaux de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pendant la période estivale sur l'écoulement des cours d'eau. La caractérisation visuelle des écoulements se fait selon 4 niveaux (de conditions hydrologiques favorables = écoulement visible à la dégradation maximale = assec). La fréquence des passages a été accentuée en raison de la situation du mois de juillet. Ainsi, 19 stations représentatives ont été choisies permettant d'avoir un état des milieux actualisé et plus constant sur le département.

La dernière campagne d'observation a été réalisée le 13 août dernier.

Un léger mieux est constaté sur les stations suivies avec des écoulements dorénavant visibles, mais qui est la résultante des pluies orageuses de ces derniers jours. Cet état est éphémère sauf si la fin du mois d'août est parsemée d'orages associée à des ralentissements, voire une suspension des prélèvements agricoles (en raison de la météo et du stade des cultures).

M. Agat (OUGC Saintonge) demande pourquoi les points en assecs récurrents qui ne sont plus représentatifs du milieu sont conservés.

M. Rulin (OFB) répond qu'un état des lieux et une analyse sur la pertinence des points est en cours de réalisation concernant le département notamment pour réduire le nombre de points d'observations et conserver les plus représentatifs des milieux. Ce travail est réalisé à l'échelle de la cellule technique de la région Nouvelle Aquitaine. Les conclusions interviendront en septembre pour être opérationnels dès la prochaine campagne de 2021.

- **Eaux souterraines** : données ARB Région Nouvelle Aquitaine, présentation DDTM  
Les niveaux des nappes sont restés en majorité supérieurs à la moyenne de janvier à début août 2020. Une baisse des niveaux a été constatée en avril, suivie d'une remontée en mai, puis à nouveau d'une baisse qui s'intensifie en août.  
Au 13 août, 79% des niveaux sont supérieurs ou égaux à la moyenne (5 piézomètres sont inférieurs à la moyenne). La situation des nappes, à cette même date, se situe au 9ème rang des années les plus favorables depuis 2001 (classement par nombre de piézomètres supérieurs à la moyenne).  
Les stations piézométriques au 17 août montrent en majorité un niveau des nappes à la moyenne voire au-dessus.

M. Du Peuty (EPMP) précise que l'indicateur du Bourdet est remonté suite à l'arrêt de l'irrigation mais reste administrativement en alerte renforcée. En outre, au regard de la situation, il est maintenu les mesures actuelles de restrictions des usages de l'eau pour l'irrigation (suspension de l'irrigation).

- **Stade des cultures** : données et présentation par la Chambre d'agriculture  
Mme Gauthier (CA17) indique que la présentation sur le stade des cultures a été préparée avant l'analyse des effets de la pluviométrie. Ainsi, il convient de l'actualiser par rapport à la situation qui est désormais plus favorable.  
M. Servant (CA17) informe que, pour la culture maïs, l'irrigation devrait être terminée au 20 août. Les besoins en irrigation seront désormais pour les semis. De manière générale, les agriculteurs sèment plus précocement.
- **Alimentation en eau potable** : synthèse et présentation ARS données EAU 17 et CDA La Rochelle  
Un bilan actualisé au 17 août est effectué sur le niveau des nappes au droit de plusieurs captages. Les nappes libres et le secteur karstique pour lesquels il est constaté une baisse généralisée de niveau des nappes ont des pentes marquées. Cette baisse est très ressentie dans le captif, et le seuil d'alerte du fleuve Charente a été atteint, d'où une vigilance particulière.  
Le niveau de consommation est élevé depuis le 10 juillet et dépendant des températures. La valeur record sur le littoral a été atteinte le 07 août avec une consommation de 98 000m<sup>3</sup>/j, ce qui montre une fréquentation renforcée en secteur littoral.  
M. Le Rallier indique qu'il est nécessaire de préserver la ressource dans la durée (mois d'août et jusqu'à la fin de l'étiage de l'automne) et de surveiller le débit en baisse du fleuve Charente en lien avec la remontée du bouchon vaseux lors des périodes de forts coefficients de marée. Il rappelle que lors du passage du bouchon vaseux, il est nécessaire d'interrompre le pompage dans la Charente pendant quelques heures. Il faut suivre l'évolution d'ici 15 jours, un mois.

M. Lépine (EAU 17) fait part des fortes consommations sur l'île de Ré et le pays Royannais notamment autour des 5 et 6 août, dates auxquelles l'alimentation en eau potable a fait face grâce au Karst.

### **Interventions et remarques sur les présentations**

Il n'y a pas de questions et de remarques sur les présentations.

### **2) Situation du fleuve Charente et projections**

L'EPTB Charente présente l'état de remplissage des barrages de Lavaud et Mas Chaban, soutiens d'étiage du fleuve Charente, qui était à 100 % au démarrage de la période d'étiage. Les barrages sont actuellement à 52% de remplissage en cumulé avec un débit de lâcher cumulé de 3 m<sup>3</sup>/s qui passera à 2,7 m<sup>3</sup>/s le 18 août au regard des pluies annoncées. Le déstockage de Lavaud est réalisé en priorité. Les besoins en irrigation sont surveillés à partir de jeudi pour adapter les lâchers.

Sur le scénario de lâchures, la courbe de fin de déstockage arrive à peine au soutien d'étiage à début octobre, il n'y aura donc pas de marge en octobre. La gestion est efficiente, les lâchers ont tourné autour de 3,4 m<sup>3</sup>/s en moyenne sur juillet, ce qui n'est pas exceptionnel. Toutefois, il ne faudrait pas que les mois de septembre et d'octobre soient secs.

La situation du Karst est proche de la quinquennale sèche.

Un point est réalisé sur la situation du bassin Charente au regard du respect des DOE/DCR, des seuils police de l'eau et les mesures de restrictions au 17 août. Il est rappelé que des mesures préventives sont appliquées par Cogest'eau sur Charente amont qui n'est pas en alerte. Les débits et prévisions à Vindelle, pour la Touvre et à Beillant sont présentés. L'objectif est le respect du DOE. Une baisse est annoncée par le modèle le 20 août sur Beillant. Sur la Touvre, le niveau est au-dessus du DOE.

Le modèle est plus efficace dans les périodes sèches et non influencé par la pluviométrie.

Mme Bazus (DDTM) évoque le débit à Beillant et le fait que la simulation de débit, pourtant sur une projection pessimiste, se retrouve à ce jour au-dessus du débit mesuré.

M. Sirot (EPTB) précise que la simulation a été revue récemment car l'apport de l'Antenne avait été sous évalué. Depuis cette modification, la simulation est plus proche de la réalité. Le décalage actuel est lié aux intensités des pluies orageuses qui ajoutent une complexité au travail de modélisation.

Le travail de projection est intéressant avec une pluviométrie nulle. Pour le département de la Charente, il est mesuré 2 m<sup>3</sup>/s en prélèvement instantané sur le fleuve Charente pour l'irrigation. Il n'y a pas eu autant de pluies en Charente qu'en Charente-Maritime. Une baisse de l'irrigation est attendue cette semaine, plus significative que prévue mais pas d'arrêt.

M. le Préfet demande s'il y a des remarques.

M. Bouyer (FDC 17) demande pourquoi l'interdiction de remplissage des mares de tonnes sur la zone Curé et Marais des bords de Gironde Nord a été maintenue contrairement aux marais de Rochefort.

M. Fontaine (DDTM) répond qu'il s'agit d'un secteur non réalimenté et moins arrosé. La situation hydrologique ne permettait pas la semaine dernière, lors de la prise de décision, d'autoriser le remplissage sur ces zones. En outre, l'enjeu relatif des niveaux des canaux pour l'abreuvement des animaux est à prendre en compte.

M. Deniel (Association des Chasseurs à la tonne) indique que cette position n'est pas bien acceptée par les chasseurs car l'état des milieux est bon.

M. Manson (DDTM) précise qu'il est toujours possible de revoir ces éléments au regard de l'évolution de la situation hydrologique.

### 3) Indicateurs de la ressource en eau

Le relevé journalier au 16 août est présenté pour chaque indicateur de la ressource en eau correspondant aux bassins de gestion et le niveau de restriction correspondant. Plusieurs indicateurs de la ressource en eau (par ex. Boutonne, Seugne ou Seudre) sont passés au-dessus du seuil d'alerte, d'autres comme la Charente aval, Antenne Rouzille sont restés en dessous du seuil d'alerte malgré les pluies.

### 4) Restrictions des usages de l'eau en cours

#### ➤ Irrigation

Avec un mois de juillet particulièrement sec et en l'absence de pluies significatives début août, la baisse des niveaux des cours d'eau a conduit au franchissement du 1er seuil de restriction pour de nombreux bassins. Le Né, dont le pilotage est assuré par la Préfète de Charente, est en crise. Une cartographie reprenant l'état actuel des restrictions au 17 août est présentée.

OUGC	Bassin	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur
SAINTONGE	Seugne Boutonne Charente aval Bruant Seudre Antenne-Rouzille	<b>Alerte d'été</b> volume hebdomadaire limité à <b>7 % du volume</b> restant à consommer au 17 juin (volume estival) + <b>mesures préventives</b>	Mercredi 05 août 2020, 08 heures
	Marais nord et sud Rochefort	<b>Alerte d'été</b> volume hebdomadaire limité à <b>7 % du volume</b> restant à consommer au 17 juin (volume estival) + <b>mesures préventives</b>	Mercredi 05 août 2020, 08 heures

OUGC	Bassin	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur
COGEST'EAU	Né	<b>Crise</b> Interdiction d'irriguer y compris cultures dérogatoires	Mardi 04 août 2020, 08 heures
	Aume Couture	<b>Alerte été</b> Volume hebdomadaire 7 % + mesures préventives interdiction d'irriguer 3j/semaine mercredi, samedi, dimanche	jeudi 30 juillet 2020, 08 heures,
EPMP	Mignon Courance MP 7	<b>Alerte renforcée d'été</b> réduction de 50 % des volumes fractionnés à la semaine et maintien des mesures d'autolimitation des prélèvements d'irrigation agricole prévues dans le cadre du protocole de gestion de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 17 août 2020, 08 heures
	bassin du Curé Sèvre MP 6  Sous bassin Marais :  Nord Aunis MP 5.4 Marais Sèvre Niortaise MP5.3	<b>Alerte d'été</b>  Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	Lundi 03 août 2020, 08 heures
Dordogne	Isle bassin aval	<b>Alerte renforcée</b> interdiction des prélèvements pour l'irrigation 5 jours sur 7 : lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche	Mardi 04 août 2020, 08 heures

Conformément à l'arrêté cadre, la levée d'une mesure d'alerte (niveau actuel de restriction sur une grande majorité du département) intervient lorsque le niveau de l'indicateur concerné est repassé à un niveau supérieur au seuil d'alerte pendant une durée consécutive de sept jours. En outre, aucune levée de mesure d'alerte ou d'alerte renforcée n'est effectuée pendant une période hebdomadaire en cours.

À ce jour, aucune restriction n'est à lever sur le périmètre de l'OUGC Saintonge même si les indicateurs de la ressource en eau sur plusieurs bassins sont passés au-dessus du niveau d'alerte depuis le 14 août 2020 suite à l'impact des pluies orageuses (c'est le cas de la Seudre, la Seugne ou la Boutonne). En effet, au 12 août, les indicateurs étaient toujours sous le niveau d'alerte et les restrictions doivent donc être prolongées d'une semaine sur ces périmètres.

Un point particulier est soumis à la validation de la cellule de vigilance sur le périmètre de l'OUGC Dordogne. L'arrêté interdépartemental délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau du bassin versant de la Dordogne est entré en vigueur le 02 juillet. La station de Coutras est un nouvel indicateur pour la gestion du bassin Dronne aval. Cet indicateur a passé le niveau alerte dont les modalités consistent à réaliser des tours d'eau par arrêt de l'irrigation 2 jours par semaine. Six irrigants de Charente-Maritime sont concernés par cette restriction. Il est ainsi proposé la mise en place de tours d'eau par communes.

La cellule de vigilance valide cette proposition.

#### > **Mares de tonnes**

Une cartographie reprenant l'état actuel des restrictions au 17 août est présentée.

Compte tenu de la situation hydrologique au 10 août, le remplissage de mares de tonne a été interdit dans les bassins des marais Rochefort Nord et Sud, du Curé et des marais bords de Gironde Nord.

La pluviométrie des 3 derniers jours, entraînant une remontée importante des niveaux dans les marais (confirmée par l'UNIMA), l'arrêt des prélèvements pour l'irrigation pour ces prochains jours et les grandes marées attendues à compter du 18 août permettant des prises d'eau à la Charente ont permis la réouverture avec remplissage limité à 1 ha selon un calendrier fourni par la Fédération départementale des chasseurs à compter du 15 août pour les marais de Rochefort Nord et Sud.

Sur le Curé et les bords de Gironde Nord, les pluies n'ont pas permis d'augmenter suffisamment les niveaux d'eau. L'absence de réalimentation ne permet pas de garantir une remontée ceux-ci en cas de problème. Par ailleurs, les prévisions météo de la semaine dernière pour les prochains jours ont conduit à maintenir l'interdiction sur ces deux bassins.

Les 9 autres bassins peuvent remplir mais sont limités à 1 ha.

### **Interventions**

M. Du Peuty (EPMP) présente les mesures arrêtées sur le périmètre de l'OUGC par bassin et les mesures préventives d'autolimitation mises en place, notamment la suspension des prélèvements sur le bassin du Mignon Courance.

M. Manson (DDTM) demande un point de situation sur le bassin du Curé.

M. Du Peuty (EPMP) précise que certains irrigants arrêtent l'irrigation. Sur les assolements présents sur ce bassin, il reste une dizaine de jours d'irrigation (maïs semence) à faire, les besoins de volume estimés sont de 650 000 m<sup>3</sup> mais la consommation est de 250 000 m<sup>3</sup>. Une réduction des volumes autorisés de 30 % est mis en place et une interdiction d'irriguer jusqu'à lundi. La reprise de l'irrigation est prévue mercredi.

M. Servant (CA17) précise qu'il y a eu de l'eau sur le Curé qui, associée à l'arrêt de l'irrigation, peut libérer du volume. La situation s'est donc améliorée.

M. Agat (OUGC Saintonge) demande, au regard du niveau des indicateurs, de lever les mesures préventives d'interdiction d'irriguer les week-end. A noter que les mesures préventives proposées lors de la précédente cellule de vigilance par l'ASAHRA, sur les sous-bassins de marais de la Charente seraient conservées.

M. Servant (CA17) relève la situation plus confortable que les autres années car nous ne sommes pas dans des seuils de crise. D'ailleurs, la quasi totalité des rivières est au DOE. Il s'agit actuellement d'un cadre plus classique avec des besoins en irrigation faibles. Aussi, il convient de laisser une liberté aux irrigants d'arroser de préférence la nuit. Des efforts ont été réalisés et des mesures préventives ont été mises en place au plus dur de l'été sur proposition de la profession agricole. La demande de lever les mesures préventives au vu des éléments techniques et du niveau des indicateurs paraît donc adaptée à la situation.

M. Manson (DDTM) répond qu'il s'agissait effectivement de mesures préventives non définies dans l'arrêté cadre, de limitation des usages agricoles qui avaient été mises en place pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et anticiper une situation plus critique. Cette levée d'interdiction n'implique pas de volume supplémentaire puisque la mesure réglementaire de limitation de 7 % de volume hebdomadaire est maintenue conformément à l'arrêté cadre. Cette demande peut être retenue, elle sera étudiée.

#### **5) Échanges sur les prévisions et mesures de gestion éventuelle à mettre en place**

M. le Préfet propose aux participants de s'exprimer suite à l'état des lieux et diagnostic réalisé de la situation.

Les échanges ayant eu lieu précédemment, il n'y a pas d'autre intervention.

M. le Préfet valide les mesures de gestion qui entreront en vigueur le mercredi 19 août et seront retranscrites dans un arrêté préfectoral de restriction. Il souligne la qualité des présentations et les données techniques apportées par les partenaires.

Il conclut la cellule de vigilance en faisant la synthèse des échanges :

La DDTM continuera à suivre l'évolution de la situation. Les mesures pourront être assouplies sur les secteurs concernés si les conditions le permettent. Il est important de concilier les usages mais également de vérifier l'état du milieu étant donné la fragilité de ce département. Ce n'est pas parce qu'il y a eu des pluies récemment que nous sommes encore tirés d'affaire. Dans l'hypothèse d'un étiage prolongé avec des mois de septembre et octobre secs, nous pourrions passer sous les seuils de coupure sans levier d'action, ce qui serait pénalisant pour les milieux. En effet, il ne faut pas occulter le fait que le département enregistre régulièrement près de 500 km d'assecs.

M. Servant (CA17) indique que les projets de retenues de substitution seraient nécessaires pour concilier tous les usages dans ce département.

M. le Préfet remercie les participants et lève la séance.

Le Préfet,



Nicolas BASSELIER